

Collectif non à la liaison Alpe d'Huez-Deux Alpes

Bourg d'Oisans, le 10 novembre 2020

Objet : Étude préalables – transmission des documents

Mail : accueil@ccoisans.fr

Monsieur Jean Poulet,

Suite à l'avis de la Cada n°20200485 du 08 octobre 2020, je vous transmets de manière électronique les études suivantes :

- 1) l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique représentée par les cabinets TERRITOIRES 38 et E.R.I.C., pour le choix du tracé et des appareils ;
- 2) l'AMO environnementale représentée par le cabinet MDP CONSULTING, permettant d'ajuster le tracé afin de minimiser l'impact environnemental et paysager du projet.

Concernant l'étude financière, les données contenues dans l'étude relèvent du secret de la stratégie commerciale et industrielle des entreprises exploitantes des domaines skiables et je ne peux, par conséquent, vous la transmettre.

Je vous précise que ce projet sous cette forme est aujourd'hui maintenu dans son esprit mais que les études ici présentées ne correspondent plus aux volontés politiques du territoire.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur Jean Poulet, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,
Guy Verney
Maire du Bourg d'Oisans,

